

SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DU LYCEE JEAN DAUTET

Le service d'hébergement à la demi-pension et à l'internat est un service annexe de l'établissement, et conformément à la réglementation en vigueur, son financement est assuré par les versements des usagers.

INTERNAT ET DEMI-PENSION

L'inscription à la demi-pension est un service rendu aux familles qui en acceptent les règles de fonctionnement. (cf. règlement Régional du service d'hébergement et de restauration, disponible sur le site du Lycée)

INTERNAT → 3 repas /jour du lundi matin au vendredi midi

→ Nuitées du dimanche soir au vendredi matin

INTERNAT – EXTERNE → 3 repas /jour du lundi matin au vendredi midi

DEMI-PENSION 3 FORFAITS proposés :

→ **5 Jours** du lundi au vendredi

→ **4 jours** Choix de 4 jours pré-déterminés pour l'année

→ **3 jours** Choix de 3 jours pré-déterminés pour l'année

*es tarifs sont consultables
ur le site du lycée*

L'inscription à la demi-pension vaut pour l'année entière (cf. règlement Régional du service d'hébergement et de restauration sur le site du lycée)

PAIEMENT

→ Les frais de demi-pension et d'internat (trimestriels) **sont fixés forfaitairement ils sont indépendants des quantités réellement consommées** et sont payables à réception de la facture.

→ Paiement **sécurisé par internet** sur l'Espace Numérique de Travail (code parents)

→ par chèque bancaire à l'ordre du Lycée DAUTET

→ En espèces à la **caisse de l'Agence Comptable**



REPAS A LA PRESTATION

→ Accès au self pour les élèves externes **2 fois/semaine**, les jours de leur choix

→ Prix du repas **4.20 €** (5 repas achetés à l'avance, aucun découvert n'est autorisé)

→ Achat par internet sur l'**application TURBO-SELF** (accessible sur le site du Lycée).

→ sur le **KIOSK TURBO SELF** Lycée (Bâtiment A) → par carte bancaire.

→ par chèque à l'ordre du lycée DAUTET.



TURBOSELF



CARTE TURBO SELF

Cette **carte magnétique** permettant l'accès au restaurant scolaire, au portillon des élèves et au garage à vélo est remise gratuitement à chaque nouvel élève. Elle est valable pour toute la scolarité au lycée DAUTET.

→ Chaque nouvel élève doit se créer un **code d'identification** sur le **KIOSK TURBO SELF** afin, en cas d'oubli de la carte, de se faire parrainer par un camarade ou d'éditer un **ticket de remplacement** pour passer au restaurant scolaire sans devoir attendre la fin du service.

→ Toute carte perdue ou détériorée devra **obligatoirement** être remplacée au prix de **5 €**



RESERVATION (carte ou code d'identification)

→ **Obligatoire pour tous les élèves et les commensaux** de l'établissement afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

→ A partir de **13 h30 la veille** du repas jusqu'à **10 h 15 le jour du repas**

→ 5 **BORNES de RESERVATION** sont réparties dans les différents bâtiments du LYCEE (A, D, E, N)

→ Par internet sur l'**application**  **TURBO-SELF** (accessible sur le site du Lycée DAUTET)

TURBOSELF

